

## Avis public



### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 6 septembre 2022, à 19 heures, au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, statuera, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (RCA02 17006), sur la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

#### **2104, avenue Prud'homme**

Cette dérogation mineure permettrait de déroger à l'article 22 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), afin de permettre une construction hors toit qui excède de 1,73 mètre la hauteur maximale prescrite.

Toute personne intéressée peut se faire entendre au conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Fait à Montréal, ce 22 juillet 2022.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Julie Faraldo-Boulet